

Note méthodologique sur l'évaluation des écoles doctorales Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

L'évaluation par le HCERES des écoles doctorales (ED) des établissements inscrits en vague B (campagne 2015-2016) s'appuie sur une méthodologie adoptée pour les vagues précédentes :

- L'évaluation porte sur le projet des ED pour le prochain contrat quinquennal. Il peut s'agir d'un projet de renouvellement à l'identique ou avec modifications (changement d'intitulé, de direction, etc.), de fusion ou restructuration de plusieurs ED, ou encore de création *ex-nihilo*.
- L'évaluation de ces projets se fonde sur un bilan et une autoévaluation du fonctionnement global des ED au cours du contrat précédent. Pour chaque projet, un comité d'experts est mandaté par le HCERES. Composé de quatre à cinq membres dont un président et un docteur récemment diplômé, le comité analyse de façon complémentaire les missions et le fonctionnement global des ED. Il s'appuie sur un dossier « école doctorale » et une série d'entretiens sur site pour produire un rapport d'évaluation qui couvre trois grands critères : fonctionnement et adossement scientifique de l'école, encadrement et formation des doctorants, suivi et insertion des docteurs.
- Chaque ED fait l'objet d'une visite sur site d'une demi-journée organisée sous forme d'entretiens entre le comité d'experts et les parties prenantes de l'école, ses doctorants, et les porteurs du projet. L'ensemble des visites des ED d'un site est regroupé sur deux à quatre jours. Afin d'appréhender le contexte du site, une première demi-journée est consacrée, en présence de l'ensemble des comités d'experts, à une présentation de la politique de formation doctorale du site par le collège doctoral et/ou les acteurs institutionnels.

Pour la vague B, le processus a été lancé en octobre 2014 lors de rencontres entre le HCERES et des représentants des établissements inscrits dans la vague. Il a été convenu qu'au 26 mars 2015, ces établissements transmettent une liste prévisionnelle des ED qui feront l'objet d'une demande d'accréditation. Le dépôt des dossiers complets « école doctorale » est programmé le 15 octobre 2015. Les rapports d'évaluations HCERES seront transmis aux établissements entre février et mai 2016.

Afin de guider les directions d'ED et les établissements inscrits en vague B dans la préparation de l'évaluation externe, une aide à la rédaction des dossiers « école doctorale » est fournie sur le site du HCERES.